

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de Révision du Schéma de Cohérence
Territoriale (SCOT) du Pays Lauragais

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 01/2018 en date du 02 mai 2018 de

M. le Maire de : Président du PETR du Pays Lauragais

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Michel SABLAYROLLES qualité Président
M. Louis SERENE qualité Membre
M. Bruno GAUBER D'AUGUE qualité Membre
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 01 juin 2018 au 12 juillet 2018
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : PETR du Pays Lauragais à Montferrand
Autres lieux de consultation du dossier : Mairie Belpèch, Bram, Caraman, Castelnaudary, Montréal
Naillous, Revel, Sables 341, Sorèze, Villefranche de L.

Registre d'enquête : comportant 18 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : PETR du Pays Lauragais, 3 chemin de l'Obélisque, 31320 MONTFERRAND

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : PETR du Pays Lauragais à Montferrand

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur : Mairie de LANTA

les Jeudi 03 juillet 2018 de 14h00 à 17h00 et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 3 juillet de 14 heures 00 à 17 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

H. RECAPE¹ Hax, habitant de Lanka demande que le réseau routier soit adapté à la croissance de la population.

- déplor la désertification des centres-bourg et la fermeture des commerces de proximité

M. P. Valériu, habitant de Lanka attire l'attention des commissaires enquêteurs sur le terrain situé au lieu dit "Bayanques" à LANTA sur un n° 2. Agriole.

Un bâtiment sur un terrain agricole, dont le permis de construire pour 2195 m² est déposé pour un bâtiment agricole depuis le 12 juillet 2001. M. ROUSSEAU, promoteur, agriculteur et industriel (société PROBAT²) a indiqué qu'il réaliserait un bâtiment à vocation agricole pour du stockage de grains avec un pont bascule et un sub de stockage de grains.

Ayant été le bâtiment de 2195 m² est réalisé avec une dalle béton sur bloc de brique et un accès de 10m sur le chemin départemental. 1300 m² de panneaux photovoltaïques sans les

→ Cette réalisation ne correspond pas au permis de construire déposé : il n'y a pas de sub, pas de pont bascule, pas de panneaux photovoltaïques

En tant que voisin nous voulons indiquer que le projet de la

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

BOISSAC (comme il l'a écrit ailleurs, indiquant son refus de
de son premier permis de construire le 22/10/2008, via P.U.
du Conseil Municipal) ne respecte pas le zonage, puisqu'il
va développer une activité industrielle (de charpente /
mécanique) sur un zone agricole.
Le Maire et le conseil de ce terrain uniquement a des fins de
favoriser la transposition de l'avenue de Boissac
en ZAC ou -

Le projet va aboutir à la transposition de 1 ha de
terres agricoles à 1 ha de bâtiments industriels, sans
autorisation, ni respect du zonage établi. Nous nous
battons contre ce projet depuis 2008 et venons à cette date déposer
les réquisitions du T.A et Cour d'Appel de Bordeaux.

Vedove BOISSAC
N° 01 "En Courroux"
34570 LANATA

Marc MENGAUD Maire de LANATA

Je demande que soit prise en compte la requête de la
Commune de LANATA portant sur la modification du zonage
relatif à la trame verte et bleue affectant le site dédié à la
réalisation d'une déchetterie à implanter à côté et dans le prolongement
de la station d'épuration

Je rappelle que le terrain concerné avait été retenu d'un
commun accord entre la commune de LANATA, TRIFYL, SIPOM
de REVEL, et Terres du Lauragais et Cœur Lauragais avant
la fusion et le Conseil Départemental pour l'accès en tourne à gauche
le besoin de réhabilitation de cet équipement est désormais
urgent et indispensable

Le détail de la modification demandée sur les 4 pages
annexes suivantes

Le 10 juillet 2018
Marc MENGAUD
Maire



